

RRSPPN
Régime de rentes de la sécurité
publique des Premières Nations



FNSPP
First Nations Public Security
Pension Plan



**RAPPORT
ANNUEL
DÉTAILLÉ ET ANNEXES**

2023

TABLE DES MATIÈRES

03 Rendement des placements
par catégorie d'actifs

10 États financiers
de la caisse de retraite

11 Rapport de l'auditeur
indépendant

14 État de l'actif net disponible
pour le service des prestations
de la caisse de retraite

15 État de l'évolution
de l'actif net disponible
pour le service des prestations
de la caisse de retraite

16 Notes complémentaires
aux états financiers

RENDEMENT DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS

A. TITRES À REVENU FIXE

L'année 2023 a été marquée par une volatilité élevée sur les marchés obligataires. En effet, l'année a débuté avec une diminution des taux sur toutes les échéances. En raison des craintes économiques liées à la turbulence dans le secteur bancaire, les investisseurs ont revu à la baisse leurs attentes par rapport aux hausses futures de taux d'intérêt. Lors du deuxième et troisième trimestres, l'inflation plus élevée et l'économie plus résiliente que prévue par les investisseurs ont mis une pression à la hausse sur les taux d'intérêt ce qui explique les rendements négatifs sur toutes les échéances. Pour clore l'année, la baisse de l'inflation dans les marchés développés ainsi que l'affaiblissement des données économiques dans le monde ont renforcé l'idée que les taux directeurs ont atteint leur maximum et qu'ils commenceraient à diminuer en 2024 mettant ainsi une pression à la baisse sur les taux du marché, ce qui a contribué au rendement positif des obligations pour le dernier trimestre. La Réserve fédérale américaine a augmenté la fourchette de son taux directeur cible qui était de 4,50 % à 4,75 % en début d'année, à une fourchette de 5,25 % à 5,50 %. Pour sa part, la Banque du Canada a augmenté son taux directeur de 4,5 % à 5,0 % au cours de l'année 2023.

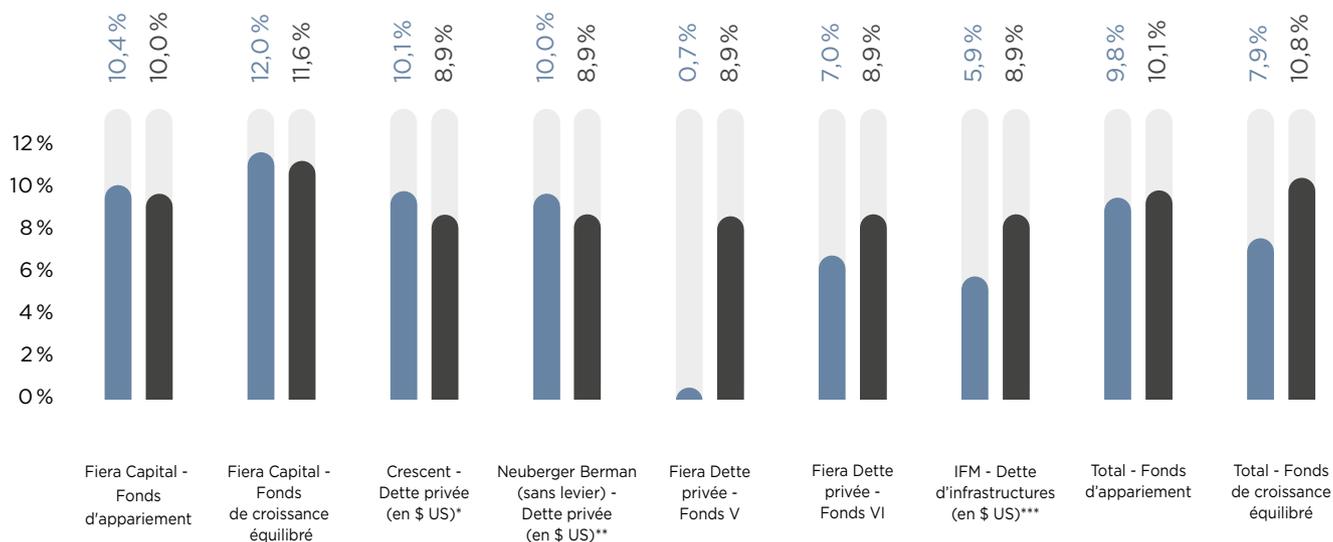
Le portefeuille de titres à revenu fixe du fonds d'appariement a affiché un rendement de 9,8 % avec une valeur retranchée de 0,3 % par rapport au rendement du portefeuille de référence. Le portefeuille de titres à revenu fixe du fonds de croissance a quant à lui affiché un rendement de 7,9 % avec une valeur retranchée de 2,9 % par rapport au rendement du portefeuille de référence. Ces valeurs retranchées s'expliquent principalement par la performance des gestionnaires en dette privée qui ont généralement été impactés négativement par la diminution des taux considérant qu'une portion importante des portefeuilles est à taux flottants. Pour sa part, le gestionnaire d'obligations canadiennes a ajouté de la valeur en 2023.

Au 31 décembre 2023, les placements en titres à revenu fixe étaient gérés par Fiera Capital, IFM, Crescent et Neuberger Berman. Des mandats de dettes privées sont mis en place depuis 2015 afin de bonifier le rendement courant du portefeuille. Le déploiement de capital pour des montants engagés dans les dernières années s'est poursuivi en 2023.

Avec des actifs de 444,0 M\$ pour la Fiducie globale, cette catégorie d'actifs représente une cible de 80 % pour le Fonds d'appariement et de 20 % pour le Fonds de croissance équilibré.

La poursuite de la réduction graduelle, ordonnée et sur opportunité du risque global du portefeuille a été réalisée en cohérence avec l'évolution de la maturité du Régime par la réalisation d'un transfert d'actifs de 140 M\$ du fonds de croissance équilibré vers le fonds d'appariement. Considérant le contexte d'augmentation des taux des dernières années, cette segmentation additionnelle a été réalisée dans un contexte de marché favorable. Le mandat du gestionnaire d'obligations du Régime, dont la majorité sont détenues dans le fonds d'appariement, a évolué vers une stratégie favorisant l'intégration d'obligations d'impact et d'obligations vertes dans le portefeuille. L'ajout de ces types d'obligations vient s'ajouter aux actions en investissement durable réalisées par le Régime.

PERFORMANCE EN TITRES À REVENU FIXE POUR L'ANNÉE 2023



* Rendement de 2023 de 7,2% en devise canadienne.

** Rendement de 2023 de 6,8% en devise canadienne.

*** Rendement de 2023 de 3,0% en devise canadienne.

● Rendement

● Indice

B. MARCHÉS BOURSIERS

Les marchés boursiers étrangers développés ont connu des rendements d'environ 20,5% en dollar canadien. Pour sa part, le marché canadien a connu un rendement de l'ordre de 11,8% en 2023.

Au 31 décembre 2023, les marchés boursiers représentent une cible de 50% du Fonds de croissance équilibré, soit 10% en actions canadiennes, 25% en actions mondiales de grande capitalisation, 7,5% en actions mondiales de petite capitalisation et 7,5% en actions de pays émergents. La valeur marchande des marchés boursiers représente environ 28,4% des actifs du Régime à la fin de l'année 2023.

1. Performance en actions canadiennes pour l'année 2023

L'indice S&P/TSX a offert un rendement de 11,8% sur l'année 2023. Pour le marché canadien, les rendements ont été variables par secteur. Le secteur ayant connu le meilleur rendement est celui des Technologies de l'information (69,2%), en grande partie grâce à la performance du titre Shopify. Le secteur des Services de communication (-3,9%) a connu le rendement le plus faible de l'année.

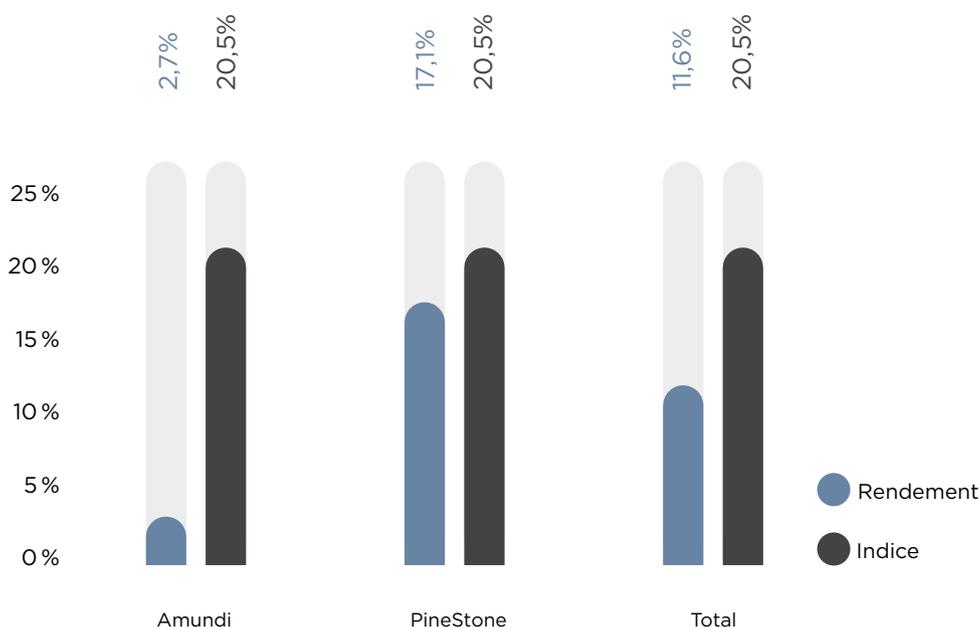
Les actions canadiennes sont gérées par Fidelity. Le portefeuille d'actions canadiennes de la Fiducie globale a affiché un rendement global de 10,7%, avec une valeur retranchée de 1,1% par rapport à l'indice de référence (Composé S&P/TSX). La valeur retranchée du gestionnaire est principalement expliquée par la sous-pondération dans le titre de Shopify.

2. Performance en actions mondiales pour l'année 2023

L'indice MSCI Monde net en dollars canadiens a offert un rendement de 20,5% sur l'année 2023. Le secteur ayant connu le meilleur rendement est celui des Technologies de l'information (53,3% en devises locales). Sept titres représentant environ 20% de l'indice expliquent une grande partie du rendement de l'indice en 2023. En effet, la performance de ces sept titres explique environ 75% du rendement du MSCI Monde en devise canadienne au 31 décembre 2023.

Le portefeuille d'actions mondiales de la Fiducie globale, principalement composé d'actions américaines, européennes et asiatiques, a quant à lui connu un rendement de 11,6% en dollars canadiens, avec une valeur retranchée de 8,8% par rapport à l'indice de référence (MSCI Monde net en dollars canadiens). Les actions mondiales sont gérées par deux gestionnaires, PineStone et Amundi. Cette valeur retranchée est expliquée principalement par le gestionnaire Amundi qui a une approche faible volatilité, soit une stratégie défensive. Ce fonds a fortement sous-performé en 2023 dans un contexte où les titres plus volatils ont été parmi les plus performants en 2023. Il convient de rappeler que le fonds de ce gestionnaire avait ajouté près de 12% en 2022 dans un contexte où les marchés étaient à la baisse.

En 2023, le dollar américain s'est déprécié face au dollar canadien, détériorant ainsi les rendements convertis en dollars canadiens. Dans un contexte de gestion de risque, une couverture de la devise américaine est également en place. En raison de la dépréciation du dollar américain face au dollar canadien, la couverture de devise a aidé (voir section D à cet effet) au rendement total au cours de l'année.



3. Performance en actions mondiales de petite capitalisation pour l'année 2023

Les actions mondiales de petite capitalisation sont gérées par Mawer. En 2023, le gestionnaire a généré un rendement de 15,9% avec une valeur ajoutée de 3,3% par rapport à son indice de référence (MSCI Monde petite capitalisation net en dollars canadiens). La valeur ajoutée du gestionnaire de 2023 le positionne au-dessus de la médiane des gestionnaires comparables.

4. Performance en actions de pays émergents pour l'année 2023

Les actions de pays émergents sont gérées par JP Morgan. Les actions de pays émergents ont généré un rendement de 5,4% avec une valeur retranchée de 1,5% par rapport à son indice de référence (MSCI Marchés émergents net en dollars canadiens). JP Morgan est un gestionnaire de conviction qui, par son approche de gestion, peut connaître des périodes de valeur retranchée plus importantes.

C. PLACEMENTS ALTERNATIFS EN DETTE ALTERNATIVE À HAUT RENDEMENT, EN IMMOBILIERS DIRECTS ET EN INFRASTRUCTURES

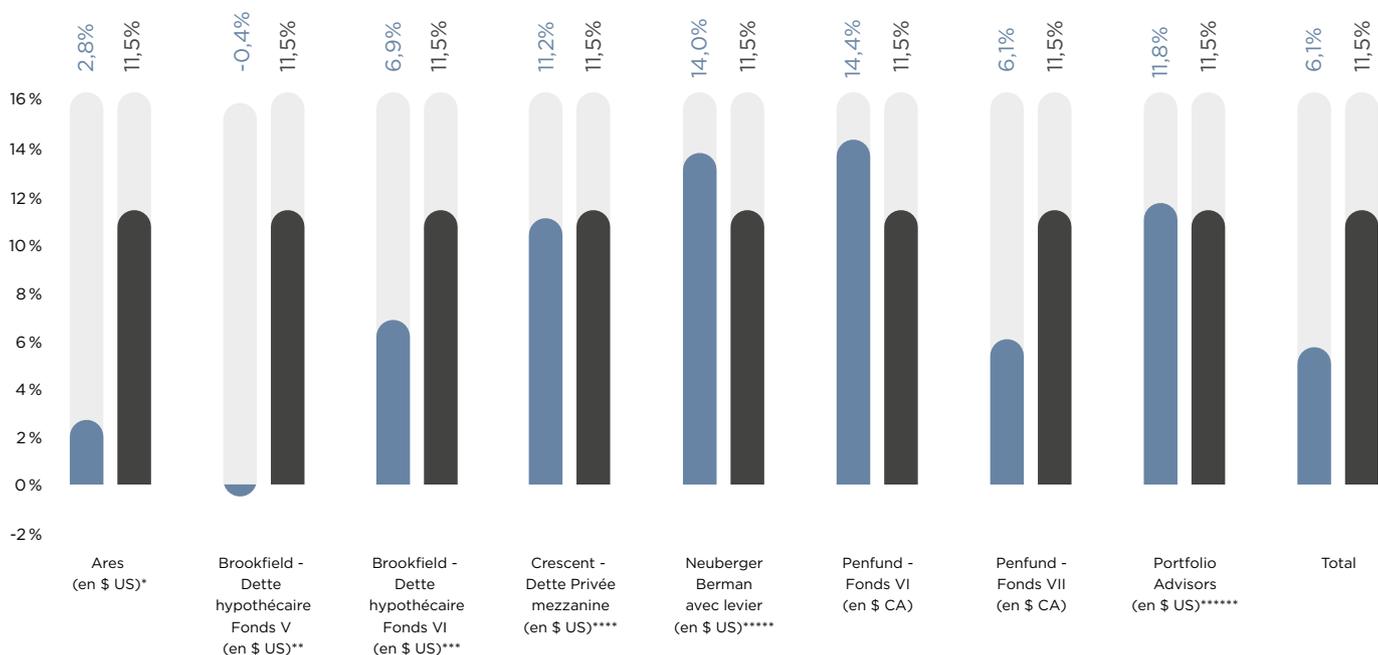
Les expositions cibles en dette alternative à haut rendement, en immobiliers et en infrastructures représentent 6%, 7% et 7%, respectivement, des actifs du Fonds d'appariement au 31 décembre 2023 pour une valeur marchande totale de 81,3 M\$. En ce qui concerne le Fonds de croissance équilibré, les expositions cibles en dette alternative à haut rendement, en immobiliers et en infrastructures représentent respectivement 10% chacune, pour une valeur marchande totale de 232,7 M\$.

1. Performance des placements en dette alternative haut rendement pour l'année 2023

Au 31 décembre 2023, les gestionnaires en dette alternative haut rendement étaient Ares, Barings, Brookfield, Crescent, Neuberger Berman, Penfund et Portfolio Advisors. Finalement, comme le montant commis dans le fonds de Barings a été appelé durant le troisième trimestre de 2023, la performance du gestionnaire ne représente pas une année complète et n'est donc pas présentée dans le graphique ci-dessous.

Le rendement global des placements en dette alternative à haut rendement en dollar canadien a été de 6,1% pour l'année 2023 et une valeur retranchée de 5,4% par rapport à l'indice de référence. Le graphique suivant présente les rendements en devises locales pour l'année 2023. L'indice de référence est le suivant : Secured Overnight Financing Rate Index + 6%. Malgré une valeur retranchée comparativement à l'indice de référence sur 1 an, il est à noter que la performance sur les trois dernières années pour cette catégorie est de plus de 16% et présente une valeur ajoutée de plus de 5%.

▷ Le tableau suivant présente les rendements en devises locales pour l'année 2021. L'indice de référence est l'augmentation annuelle de l'IPC + 5% et il à noter qu'une comparaison de la performance des gestionnaires s'avère davantage pertinente à plus long terme.

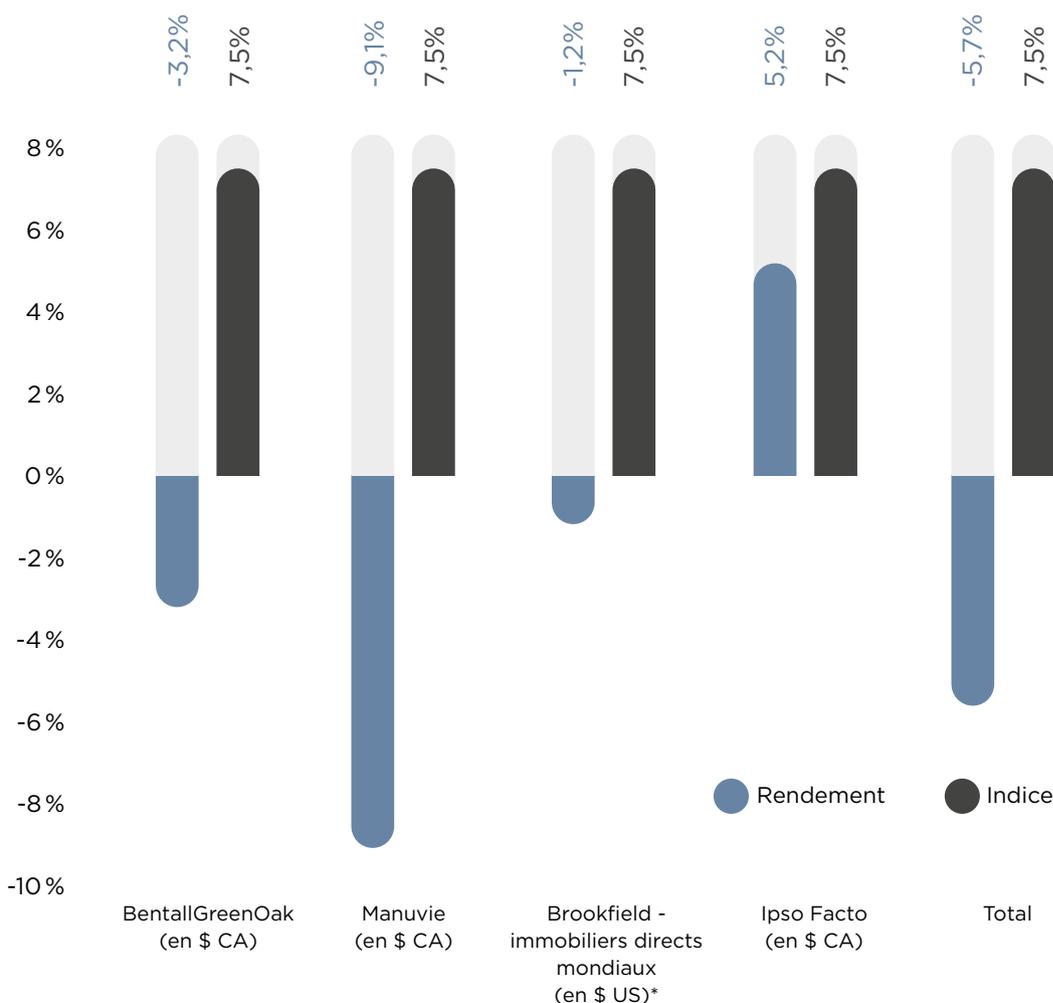


* Rendement de 2023 de 0,0% en devise canadienne.
 ** Rendement de 2023 de -3,1% en devise canadienne.
 *** Rendement de 2023 de 4,1% en devise canadienne.
 **** Rendement de 2023 de 8,1% en devise canadienne.
 ***** Rendement de 2023 de 10,6% en devise canadienne.
 ***** Rendement de 2023 de 8,7% en devise canadienne.

● Rendement ● Indice

2. Performance des placements immobiliers pour l'année 2023

Au 31 décembre 2023, les gestionnaires en immobiliers étaient BentallGreenOak, Manuvie, Brookfield ainsi qu'Ipso Facto et ont affiché un rendement en dollar canadien de -5,7% pour l'année 2023 et une valeur retranchée de 13,2% par rapport à l'indice de référence. L'indice de référence est l'augmentation annuelle de l'IPC + 4%. La performance absolue de 2023 des fonds d'immobilier est expliquée principalement par une pression à la baisse sur les évaluations des immeubles dans un contexte de hausse de taux d'intérêt des dernières années. Pour sa part, l'indice de référence ne reflète pas le contexte de marché à court terme. L'indice constitue un meilleur comparatif à moyen et long terme. À cet effet, sur de plus longues périodes, les rendements des placements en immobiliers de la Fiducie globale sont davantage alignés aux rendements de l'indice de référence.

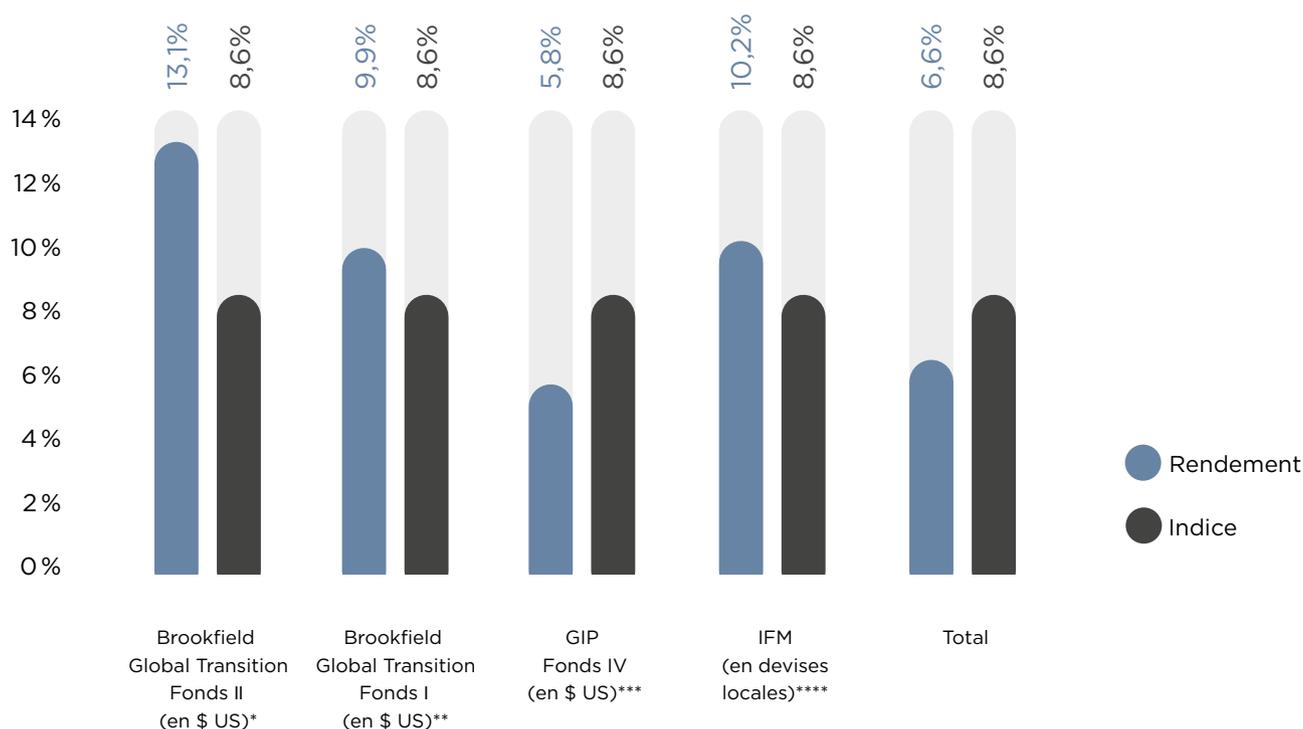


* Rendement de 2023 de -3,9% en devise canadienne.

3. Performance des placements en infrastructures pour l'année 2023

Au 31 décembre 2023, les gestionnaires en infrastructures étaient Brookfield, IFM et GIP. Comme le fonds Brookfield Infrastructure V est en démarrage, la performance du gestionnaire n'est pas encore représentative et n'est donc pas présentée dans le graphique ci-dessous.

Le rendement des placements en infrastructures en dollar canadien a été de 6,6% pour l'année 2023 et une valeur retranchée de -2,0% par rapport à l'indice de référence. Le graphique suivant présente les rendements en devises locales pour l'année 2023. L'indice de référence est l'augmentation annuelle de l'IPC + 5% et il à noter qu'une comparaison de la performance des gestionnaires est davantage pertinente à moyen et long terme. Il est par ailleurs intéressant de souligner que les gestionnaires en infrastructures de la Fiducie globale montrent de bons rendements par rapport à leurs pairs, et ce autant à court qu'à moyen et long terme.



* Rendement de 2023 de 13,1% en devise canadienne.

** Rendement de 2023 de 9,9% en devise canadienne.

*** Rendement de 2023 de 5,8% en devise canadienne.

**** Rendement de 2023 de 10,2% en devise canadienne.

D. EFFET DE LA DEVISE AMÉRICAINE

La Fiducie globale est exposée à plusieurs devises, dont le dollar américain qui représente l'exposition la plus importante après le dollar canadien. L'exposition totale utilisée pour la couverture de la fin 2023 était de 290 millions \$ américains. Afin de gérer le risque que représente la variation du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien pour la Fiducie globale, une stratégie de couverture d'une portion de l'exposition à la devise américaine est en place.

Le niveau de couverture de la devise a été maintenu à 50 % pour l'année 2023 et une couverture dynamique en fonction du niveau du taux de change est toujours suivie.

Au cours de l'année 2023, le dollar canadien s'est apprécié par rapport au dollar américain de 0,74 \$ à 0,76 \$. Dans ce contexte d'appréciation globale du dollar canadien, les placements exposés au dollar américain ont généré de moins bons rendements lorsque converti en dollar canadien. Cela dit, dans ce contexte, la stratégie de couverture de la devise américaine a aidé au rendement global (contribution de + 0,5%).

Les actions mondiales comprennent environ 70 % d'exposition à la devise américaine. La variation des devises a détérioré le rendement de l'indice des actions mondiales de 23,1% en devises locales à 20,5% en considérant l'exposition aux devises étrangères.

Plusieurs investissements en infrastructures et en immobiliers mondiaux sont effectués en dollars américains et ont été affectés négativement par la valorisation du dollar canadien. Par exemple, le rendement de Brookfield Global Transition Fund en infrastructures est de 9,9% en dollars américains est de 7,3% en dollars canadiens.

ÉTATS FINANCIERS DE LA CAISSE DE RETRAITE

RÉGIME DE RENTES DE LA SCÉURITÉ PUBLIQUE
DES PREMIÈRES NATIONS
31 DÉCEMBRE 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
801, Grande Allée Ouest
Bureau 350
Québec (Québec) G1S 4Z4
Canada

Tél. : 418-624-3333
Télééc. : 418-624-0414
www.deloitte.ca

Aux membres du comité de retraite du
Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la caisse du Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations (le « Régime »), qui comprennent l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2023 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, incluant le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers de la caisse »).

À notre avis, les états financiers de la caisse ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime au 31 décembre 2023, ainsi de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à l'article 12 de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (Canada).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers de la caisse » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers de la caisse au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers de la caisse, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers de la caisse ont été préparés pour permettre à l'administrateur du Régime de se conformer aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. En conséquence, il est possible que les états financiers de la caisse ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers de la caisse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de la caisse conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulée à l'article 12 de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (Canada), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers de la caisse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers de la caisse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers de la caisse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de la caisse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de la caisse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de la caisse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de la caisse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

-
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de la caisse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
 - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de la caisse, incluant les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers de la caisse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 6 juin 2024

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130560

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DE LA CAISSE DE RETRAITE

Au 31 décembre 2023

	Notes	2023 \$	2022 \$
Actif			
Unités détenues à la fiducie globale Débiteurs	3	51 356 135	45 947 527
Cotisations à recevoir	4		
Salariés		146 410	174 701
Employeurs		292 820	349 402
Intérêts et dividendes à recevoir		14 829	83 218
Taxes à recevoir sur intrants		33 937	32 993
Entité apparentée – Régime des Bénéfices			
Autochtone		41 096	—
Frais payés d'avance		2 853	2 453
Trésorerie		484 535	333 162
		52 372 615	46 923 456
Passif			
À court terme			
Créditeurs			
Droit de pension et remboursement à payer		1 190	32 417
Créditeurs et frais courus		32 564	44 671
Entité apparentée – Régime des Bénéfices Autochtone		—	499
Entité apparentée – RBA, Groupe financier		17 725	51 739
Tranche à court terme de la dette à long terme	5	—	10 000
		51 479	139 326
Dette à long terme			
	5	—	6 667
		51 479	145 993
Actif net disponible pour le service des prestations		52 321 136	46 777 463

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers de la caisse.

Au nom du Comité de retraite


Floyd McBride (Jun 17, 2024 07:38 EDT)

, membre


Eric Cloutier (Jul 10, 2024 13:23 EDT)

, membre

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DE LA CAISSE DE RETRAITE

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Notes	2023	2022
		\$	\$
Augmentation de l'actif net			
Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale	3	3 749 928	(4 340 414)
Revenus autres		27 634	11 733
Cotisations	4		
Salariés		1 081 445	949 656
Employeurs		2 162 409	1 895 261
Rachat de services passés		5 848	186 319
Transferts provenant d'autres régimes		605 492	684 773
		7 632 756	(612 672)
Diminution de l'actif net			
Frais d'administration			
Frais de gestion	8	185 000	180 000
Honoraires de gestion des placements	9	123 082	118 718
Honoraires – Actuaires		68 846	90 523
Honoraires – Audit		20 000	20 000
Honoraires – Autres		2 048	1 012
Frais d'assemblée et réunions de comités		96 538	55 285
Bureau du surintendant des institutions financières		2 981	2 710
Promotion et développement		8 585	9 736
		507 080	477 984
Prestations versées		1 188 898	1 039 013
Remboursements et transferts			
Remboursements de cotisations en espèces		49 032	224 681
Remboursements à des institutions financières		122 650	334 256
Autres transferts		221 423	206 078
		2 089 083	2 282 012
(Diminution) augmentation nette de l'actif net		5 543 673	(2 894 684)
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice		46 777 463	49 672 147
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice		52 321 136	46 777 463

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers de la caisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2023

1. Description du Régime

La description du Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations (le « Régime ») fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Pour obtenir l'information complète, on se référera au texte de la réglementation du Régime.

Généralités

Le Régime offre à l'ensemble des policiers, pompiers et constables spéciaux un régime de retraite contributif à prestations déterminées. En vertu de ce Régime, les cotisations sont versées par les employeurs et les adhérents. L'employeur admissible est, généralement, une bande ou un organisme contrôlé par un ou des autochtones dont la demande d'adhésion au Régime a été acceptée par le Comité de retraite. Le Régime est enregistré conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (Canada)*, au numéro 55864.

Politique de capitalisation

En vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (Canada)*, les employeurs participants du Régime doivent financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle annuelle ou selon l'approbation du Comité de retraite (note 4).

Date normale de retraite

La date normale de retraite est l'année où le participant atteint l'âge de 65 ans.

Prestations au titre des services

Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de service, multiplié par 2,00 % de la moyenne des trois meilleures années de salaire, pour toutes les années de participation. À la rente de base s'ajoute une rente temporaire jusqu'à l'âge de 65 ans équivalant à 0,25 % de la moyenne des trois meilleures années de salaire par année de contribution reconnue au 31 décembre 2001.

Prestations aux survivants

Le conjoint recevra une rente égale à 66 ⅔ % de la rente déterminée plus une majoration de 33 ⅓ % par enfant jusqu'à concurrence de 100 %. S'il n'y a pas de conjoint, la valeur des acquis est payable aux bénéficiaires.

Prestations pour retraite anticipée

Tout participant peut prendre une retraite anticipée sans réduction actuarielle s'il respecte certaines conditions. D'autre part, il est aussi possible de prendre une retraite anticipée avec réduction à compter de dix années avant la date de retraite, sans réduction.

Prestation et remboursement en cas de retraite

L'adhérent qui cesse d'être employé a droit à la valeur de ses acquis. Toutefois, s'il est admissible à recevoir une rente, il ne peut obtenir de remboursement, sauf si sa rente est inférieure à 4 % du maximum des gains admissibles.

Impôts

Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est exempté d'impôt.

1. Description du Régime (suite)

Gestion des avoirs confiés à la fiducie globale

Les placements sont exprimés en nombre de parts du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale. Chaque part confère à son détenteur une participation à l'actif net et aux revenus du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale. La fiducie globale a été créée auprès du gardien de valeurs, Fiducie Desjardins, de manière à administrer d'autres régimes de retraite avec une politique de placement commune.

2. Méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers de la caisse ont été établis selon les principales méthodes comptables décrites ci-dessous afin de satisfaire aux exigences comptables prescrites par l'article 12 de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (Canada). Les méthodes comptables utilisées pour l'établissement des états financiers de la caisse s'écartent des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite du fait qu'elles n'incluent pas les obligations au titre des prestations de retraite du Régime et les informations connexes à fournir. En conséquence, les états financiers de la caisse ne visent pas à montrer si les actifs du Régime sont suffisants pour satisfaire aux obligations au titre du Régime.

Le Régime a aussi choisi de se conformer aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé contenues dans la Partie II du *Manuel de CPA Canada* pour les méthodes comptables qui ne concernent pas son portefeuille de placements pour autant que ces normes n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur. La variation de l'écart entre le coût des placements et leur valeur au début et à la fin de l'exercice est portée au poste Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale.

Autres instruments financiers

Les autres actifs financiers et passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Régime devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements et des instruments financiers dérivés. Le cours de la valeur reçue de la contrepartie bancaire tient lieu de juste valeur pour des instruments financiers dérivés.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, au poste Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale.

2. Méthodes comptables (suite)*Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers de la caisse exige que l'administrateur fasse des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers de la caisse. Ces mêmes estimations ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers de la caisse. Parmi les principales composantes des états financiers de la caisse exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure l'évaluation de la juste valeur des placements. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. Unités détenues par l'entremise de la fiducie globale

La structure des placements de la fiducie globale a été modifiée en 2018. Les actifs du Régime sont maintenant investis dans deux fonds distincts créés à l'intérieur de la fiducie globale appelés fonds de croissance et fonds d'appariement. La garde des titres est confiée à Fiducie Desjardins. Les unités détenues par le Régime dans les fonds de la fiducie globale se détaillent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Fonds d'appariement (2 069 558,7243 unités représentant 5,49 %), (1 592 776,3677 unités représentant 6,05 % en 2022)	21 358 885	14 960 848
Fonds de croissance (2 940 240,6627 unités représentant 4,32 %), (3 058 165,994 unités représentant 4,21 % en 2022)	29 997 250	30 986 679
	51 356 135	45 947 527

Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations

Notes complémentaires

31 décembre 2023

3. Unités détenues par l'entremise de la fiducie globale (suite)

La composition des placements détenus par le Régime par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale se compose comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Trésorerie détenue aux fins de placements	858 259	729 390
Marché monétaire	25 328	3 065
Obligations canadiennes (rendement variant de 1,55 % à 6,55 %)	17 227 866	12 072 546
Dettes privées	5 462 576	5 233 952
Actions canadiennes	2 592 894	3 383 924
Actions mondiales	4 533 358	4 654 256
Fonds de placements étrangers		
Fonds d'actions mondiales de grande capitalisation	2 223 754	2 822 469
Fonds d'actions mondiales de petite capitalisation	2 156 356	2 263 572
Fonds de pays émergents	1 735 569	1 855 323
Placements alternatifs		
Fonds immobiliers	4 746 438	6 237 078
Fonds d'infrastructures	5 132 507	3 626 252
Dettes alternatives à haut rendement	4 546 563	3 058 439
Contrat à terme sur devises (note 11)	114 667	7 261
	51 356 135	45 947 527

3. Unités détenues par l'entremise de la fiducie globale (suite)

Les revenus générés par la composition des placements détenus par le Régime se détaillent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Revenus de placement	906 555	344 086
Variation des gains sur la cession de placement et de la juste valeur des placements au cours de l'exercice	2 843 373	(4 684 500)
	3 749 928	(4 340 414)

4. Politique de capitalisation

En vertu du Régime, la cotisation des adhérents est de 9,5 % pour les employés ne cotisant pas à Retraite Québec, et de 8,0 % pour les employés cotisant à Retraite Québec. L'employeur doit fournir le solde nécessaire, déterminé selon des évaluations actuarielles, pour que les prestations soient totalement constituées.

Jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle, la cotisation de l'employeur est établie à 200,0 % de la cotisation des adhérents. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation a été réalisée par Normandin Beaudry au 1^{er} janvier 2023.

5. Dette à long terme

En 2021, le Régime a reçu un financement de 40 000 \$ composé d'un prêt de 30 000 \$ ne portant pas intérêt (0 %), payable en 36 paiements mensuels égaux et consécutifs, et d'une contribution non remboursable de 10 000 \$.

En 2023, une subvention de 15 000 \$ a été octroyée pour rembourser le solde de ce prêt.

6. Engagements

En vertu d'ententes conclues avec des gestionnaires de portefeuille et un gardien de valeurs, le Régime s'est engagé à verser à ces derniers des frais basés sur un pourcentage de la juste valeur de l'actif sous gestion. Ces ententes peuvent être résiliées sur préavis de 30 jours.

Le Comité de retraite s'est engagé, par l'entremise de la fiducie globale, à investir des montants dans des placements privés en procédant par appel de capital. En date du 31 décembre 2023,

- 4 200 000 \$ dans la Société en commandite Ipso Facto VII;
- 13 100 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Global Transition Fund;
- 600 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Infrastructure Fund II;
- 17 600 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Infrastructure Fund V;
- 15 400 000 \$ américains dans le fonds Crescent – CDL III;
- 13 600 000 \$ américains dans le fonds Crescent – CCS VIII;
- 6 000 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Real Estate Finance Fund V;
- 16 900 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Real Estate Finance Fund VI;
- 3 800 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Strategic Real Estate Partners II;
- 6 900 000 \$ dans le fonds Penfund VI;
- 16 500 000 \$ dans le fonds Penfund VII;
- 4 900 000 \$ américains dans le fonds GIP Infrastructure Fund IV;
- 11 700 000 \$ américains dans le fonds Neuberger Berman Fund IV (sans levier);
- 2 100 000 \$ américains dans le fonds Neuberger Berman Fund IV (avec levier);
- 8 500 000 \$ américains dans le fonds Portfolio Advisors PADCOF III;
- 1 200 000 \$ américains dans le fonds Ares IV.

Ces montants représentent les engagements totaux à être déployés par la fiducie globale par l'entremise du fonds d'appariement et du fonds de croissance. Le Régime détient environ 5,49 % du nombre total d'unités du fonds d'appariement et 4,32 % du nombre total d'unités par du fonds de croissance.

7. Gestion du capital

La gestion du capital du Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme. Le Régime gère ses placements afin de générer un rendement permettant d'atteindre cet objectif. Le Comité de retraite a établi une politique de placement afin d'encadrer les gestionnaires de portefeuille vers l'atteinte de cet objectif.

Une évaluation actuarielle doit être déposée auprès de l'autorité de réglementation au moins tous les trois ans. Dans le cas où le Régime est déficitaire, une évaluation actuarielle comprenant un plan d'élimination de tout déficit doit être déposée auprès de l'autorité de réglementation tous les ans.

8. Opérations entre entités apparentées

Au cours de l'exercice, le Régime a versé des frais de gestion de 185 000 \$ (180 000 \$ en 2022) à RBA, Groupe financier. De plus, des transactions ont été effectuées entre le Régime et le RBA. Elles ont été effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

9. Honoraires de gestion des placements

Les honoraires de gestion des placements, apparaissant dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, représentent les frais de gestion payés directement par la fiducie globale du Régime des Bénéficiaires Autochtones. Pour certains investissements en fonds communs et en placements privés (immobiliers, infrastructures, dette alternative à haut rendement et dette privée), les honoraires de base et de performance des gestionnaires sont prélevés à même la valeur marchande des parts détenues par la fiducie globale dans l'année courante où ils surviennent.

10. Instruments financiers

Le Régime est exposé aux risques suivants relatifs à l'utilisation d'instruments financiers : le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. L'analyse suivante permet d'évaluer les risques au 31 décembre 2023.

L'objectif de la gestion des risques consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à minimiser la possibilité d'une réduction de la valeur totale du Régime et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Les fiduciaires gèrent également les risques de liquidité de façon à s'assurer des liquidités suffisantes pour effectuer les paiements de prestations à court terme et pour permettre de rajuster la composition de l'actif en cas de changements du marché.

Politique

Par l'entremise de son comité de placement, le Comité de retraite a élaboré une politique de placement qui précise les modalités de placements du Régime. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans la politique et en conformité avec les lois pertinentes. La politique est revue au moins une fois par année.

La politique de placement comprend les lignes directrices sur la composition de l'actif et la répartition des risques tolérés. On y retrouve également les restrictions propres aux placements, par exemple l'exposition maximale permise auprès d'un émetteur unique, les exigences de liquidités et la gestion des devises. La politique précise également les contreparties autorisées, les exigences en matière d'approbation préalable des transactions ainsi que les montants limites de celles-ci.

Le comité de placement se réunit régulièrement afin d'évaluer les risques de placement associés au portefeuille et d'établir les plans d'action, le cas échéant.

La stratégie de gestion des risques du Régime n'a pas été modifiée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers du Régime fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Le Régime est exposé à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de change

Le risque de change provient des placements du Régime, par l'intermédiaire des unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale, libellés en devises étrangères. Au 31 décembre 2023, l'exposition au risque de change est de 21 922 441 \$ (17 348 972 \$ au 31 décembre 2022) en dollars canadiens. La devise américaine est couverte à 50 % par un contrat de change (note 11). L'incidence d'une variation de 1 % du taux de change entre le dollar canadien et toute autre devise sur les unités détenues par l'entremise de la fiducie globale et l'actif net au 31 décembre 2023 serait de 217 054 \$ (171 772 \$ au 31 décembre 2022).

10. Instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif du Régime. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt influent sur la juste valeur de l'actif du Régime.

Une diminution ou une augmentation de 1 % des taux d'intérêt entraînerait respectivement une augmentation ou une diminution de 3 728 904 \$ (2 202 001 \$ au 31 décembre 2022) de la valeur des unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale représentées par des titres à revenu fixe et l'actif net au 31 décembre 2023.

c) Risque de prix autre

Le Régime gère le risque de prix autre principalement par la diversification de la composition des placements détenus par l'entremise de la fiducie globale dans différents secteurs et par diverses stratégies de placements.

L'incidence d'une variation de 10 % des cours du marché sur les unités du fonds de croissance de la fiducie globale représentées par des placements en actions au 31 décembre 2023 serait d'environ 1 324 193 \$ (1 492 929 \$ au 31 décembre 2022).

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit existe lorsqu'une partie significative du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables reliées aux conditions économiques ou politiques. Le Régime a établi une politique de placement à laquelle doivent se conformer les gestionnaires de portefeuille, ce qui lui permet de se protéger contre le risque de crédit.

Les principaux actifs financiers du Régime comprennent la trésorerie, les débiteurs et les unités détenues par l'entremise de la fiducie globale, lesquels sont assujettis au risque de crédit directement ou indirectement. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations représente le risque de crédit maximal à la date de fin d'exercice.

Le risque de crédit indirect du Régime est principalement imputable à ses placements en obligations détenus par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale.

Le risque de crédit indirect lié aux unités détenues par l'entremise de la fiducie globale et représentées par des obligations est limité, puisqu'en vertu de la politique de placements, les obligations canadiennes doivent être émises ou garanties par le gouvernement du Canada, une province, une municipalité ou une société (pouvant être libellées en devises étrangères). Les obligations de toute société doivent avoir une cote minimale de BBB telle que définie par la cote la plus élevée de DBRS ou Standard & Poor's, ou son équivalent.

Au 31 décembre 2023, le risque de crédit indirect du Régime est, pour une grande part, concentré auprès des gouvernements provinciaux et des municipalités et autres sociétés. Cette concentration découle du fait que le Régime détient, par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale, 66 914 \$ (76 554 \$ au 31 décembre 2022) de titres émis par le gouvernement fédéral, 15 491 801 \$ (10 216 566 \$ au 31 décembre 2022) de titres émis par des gouvernements provinciaux et 1 669 151 \$ (1 779 426 \$ au 31 décembre 2022) de titres émis par des municipalités et autres sociétés.

10. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers courants, incluant le versement des prestations, et pour acquérir des placements de façon rapide et rentable.

Les liquidités du Régime sont analysées hebdomadairement afin de s'assurer que le Régime garde un coussin de liquidité suffisant de son actif sous forme d'actifs très liquides tels que la trésorerie. Le Régime détient, par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale, un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des gouvernements provinciaux, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue de ses flux de trésorerie.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie, des débiteurs et des comptes créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 – Évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – Techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 – Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations

Notes complémentaires

31 décembre 2023

10. Instruments financiers (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Les tableaux suivants présentent la composition des placements détenus par le Régime par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale. Ces unités sont comptabilisées à la juste valeur à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations :

				2023
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Placements détenus par la fiducie globale				
Trésorerie détenue aux fins de placements	858 259	—	—	858 259
Marché monétaire	25 328	—	—	25 328
Obligations canadiennes	—	17 227 866	—	17 227 866
Dettes privées	—	—	5 462 576	5 462 576
Actions canadiennes	2 592 894	—	—	2 592 894
Actions mondiales	4 533 358	—	—	4 533 358
Fonds d'actions mondiales de grande capitalisation	2 223 754	—	—	2 223 754
Fonds d'actions mondiales de petite capitalisation	—	2 156 356	—	2 156 356
Fonds de pays émergents	—	1 735 569	—	1 735 569
Fonds immobiliers	—	—	4 746 438	4 746 438
Fonds d'infrastructures	—	—	5 132 507	5 132 507
Dettes alternatives à haut rendement	—	—	4 546 563	4 546 563
Contrat à terme sur devises	—	114 667	—	114 667
Total des placements	10 233 593	21 234 458	19 888 084	51 356 135

Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations

Notes complémentaires

31 décembre 2023

10. Instruments financiers (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

				2022
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Placements détenus par la fiducie globale				
Trésorerie détenue aux fins de placements	729 390	—	—	729 390
Marché monétaire	3 065	—	—	3 065
Obligations canadiennes	—	12 072 546	—	12 072 546
Dettes privées	—	—	5 233 952	5 233 952
Actions canadiennes	3 383 924	—	—	3 383 924
Actions mondiales	4 654 256	—	—	4 654 256
Fonds d'actions mondiales de grande capitalisation	2 822 469	—	—	2 822 469
Fonds d'actions mondiales de petite capitalisation	—	2 263 572	—	2 263 572
Fonds de pays émergents	—	1 855 323	—	1 855 323
Fonds immobiliers	—	—	6 237 078	6 237 078
Fonds d'infrastructures	—	—	3 626 252	3 626 252
Dettes alternatives à haut rendement	—	—	3 058 439	3 058 439
Contrat à terme sur devises	—	7 261	—	7 261
Total des placements	11 593 104	16 198 702	18 155 721	45 947 527

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations

Notes complémentaires

31 décembre 2023

10. Instruments financiers (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

	2023				
	Dettes privées	Fonds immobiliers	Fonds d'infra- structures	Dettes alternative à haut rendement	
	\$	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au début	5 233 952	6 237 078	3 626 252	3 058 439	
Variation de la juste valeur des placements	55 252	(646 641)	152 199	(150 511)	
Achats / ventes / distributions / dividendes réinvestis	173 372	(843 999)	1 354 056	1 638 635	
Juste valeur à la fin	5 462 576	4 746 438	5 132 507	4 546 563	

	2022				
	Obligations canadiennes	Dettes privées	Fonds immobiliers	Fonds d'infra- structures	Dettes alternative à haut rendement
	\$	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au début	59 970	2 917 989	5 930 556	2 587 326	1 705 494
Variation de la juste valeur des placements	—	554 230	23 023	311 261	779 721
Achats / ventes / distributions / dividendes réinvestis	(59 970)	1 761 733	283 499	727 665	573 224
Juste valeur à la fin	—	5 233 952	6 237 078	3 626 252	3 058 439

11. Instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2023, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds d'appariement de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 20 mars 2024, d'un montant nominal de référence de 37 825 000 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 5,49 % du nombre total d'unités émises par le fonds d'appariement.

Au 31 décembre 2023, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds de croissance de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 20 mars 2024, d'un montant nominal de référence de 122 595 000 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 4,32 % du nombre total d'unités émises par le fonds de croissance.

Au 31 décembre 2022, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds d'appariement de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 16 mars 2023, d'un montant nominal de référence de 26 700 000 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 6,05 % du nombre total d'unités émises par le fonds d'appariement.

Au 31 décembre 2022, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds de croissance de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 16 mars 2023, d'un montant nominal de référence de 107 700 000 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 4,21 % du nombre total d'unités émises par le fonds de croissance.

Les gains ou les pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des contrats de change sur devises sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, dans le poste Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale.

12. Reclassement des chiffres comparatifs

Certains soldes de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ont été reclassés afin de rendre la présentation des informations financières comparable à celle de l'exercice terminé le 31 décembre 2023.



2936, rue de la Faune, bureau 202
Wendake (Québec) GOA 4V0

T 418 847-1840 • 1 888 242-0277
F 418 847-3990

rbagroupefinancier.com

RRSPPN
Régime de rentes de la sécurité
publique des Premières Nations



FNPSPP
First Nations Public Security
Pension Plan